

COMMUNE DE DOIZIEUXPROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPALLUNDI 10 JUIN 2024 A 18 h 30

Le DIX JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 4 juin 2024, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON.

Absents excusés : M. ARMAND donne pouvoir à M. ALBERT, M. CORDERO, Mme CHARRIN donne pouvoir à Mme RIVOLLIER, Mme GRUFFAZ donne pouvoir à M. PORCHEROT, Mme PLANTIER, Mme BOUVERESSE donne pouvoir à Mme BERLIER-MAURICOUT.

Soit NEUF membres présents, TREIZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. Aimé PONCET

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2024
- Commémoration DAKOTA – Approbation devis
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (23h) et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (20h)
- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe (30h05) et suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (30h05)
- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (10 h) et suppression d'un poste d'adjoint technique territorial (24h)
- Délibération fixant les taux promus /promouvables
- Comité des fêtes : subvention fête de la musique
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-06-2024 examinée le 10/06/2024 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (23 h) et Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-06-2024 examinée le 10/06/2024 – Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30.05 h) et Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30.05 h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-06-2024 examinée le 10/06/2024 – Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h) et Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (24 h) – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-06-2024 examinée le 10/06/2024 – Délibération fixant le taux promus/promouvables – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-06-2024 examinée le 10/06/2024 – COMITE DES FETES – Subvention fête de la musique – Approuvée à l'unanimité.

Commémoration DAKOTA – Approbation devis

Monsieur le Maire informe que les devis attendus ne sont pas arrivés dans les délais, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet (23 h) et Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h)

Monsieur le Maire informe que suite à l'entretien professionnel et vu la charge de travail, un agent a demandé une augmentation de temps de travail et vu son ancienneté, il a la possibilité de changer de grade. Après l'avis favorable du comité social territorial, il est nécessaire de délibérer pour approuver la création et la suppression de poste.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve la création et la suppression du poste dans le service administratif

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30.05 h) et Suppression d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30.05 h)

Vu le tableau d'avancement de grade de l'année 2024, et après avis du comité social territorial, l'agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Il est donc nécessaire de délibéré pour approuver la création et la suppression du poste.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression du grade dans le service animation.

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h) et Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (24 h)

Suite au départ à la retraite d'un agent, vu la demande d'un agent d'augmenter son temps de travail en prenant le poste d'agent d'entretien des bâtiment de l'école « Le moulinage », et après avis du comité social territorial, un poste doit être créer pour une durée hebdomadaire annualisé de 10 h et la suppression d'un poste d'agent technique de 24 h. Il est donc nécessaire de délibéré pour approuver la création et la suppression du poste.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création et la suppression du poste d'agent technique.

Délibération fixant le taux promus/promouvables

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

Vu l'avis favorable du comité social territorial, il est nécessaire de délibéré pour fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide que le taux est fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité, et dit que la présente délibération prendra effet à partir du 1^{er} juin 2024.

Comité des fêtes – Subvention fête de la musique

Vu l'organisation de la fête de la musique par le comité des fêtes qui se déroulera le vendredi 21 juin sur le parking de la salle polyvalente, Mr le Maire propose aux membres présents de verser une subvention d'un montant de 600 € au comité des fêtes afin de l'aider financièrement dans l'organisation de cette fête.

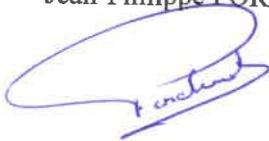
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention d'un montant de 600 € pour l'organisation de la fête de la musique.

Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'annonce de Mr le Président de la République suite aux élections européennes, à savoir la dissolution de l'Assemblée Nationale. Vu cette information, des élections législatives auront lieu les 30 juin et 7 juillet, il est donc nécessaire de composer le bureau de vote pour les 2 tours.
- Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de l'aménagement autour du barrage, l'aire de jeux et le commerce multiservices est programmée le samedi 29 juin, toutefois, vu les élections législatives, il est nécessaire de se renseigner afin de savoir si la commune a le droit d'organiser un tel événement et sous quelles conditions. Nous vous tiendrons informés du maintien ou pas de cette inauguration
- Un élu informe que le programme voirie 2025 en accord avec SEM concernera la réfection de la Rue de la Tour. Pour ce qui concerne le programme voirie 2024, les travaux concernent le hameau de Grosmont, ils seront réalisés à l'automne.
- Un élu informe que vu l'amélioration de la météo, les chantiers des routes forestières du Janorey et de Peumey ont repris.
- Une élue nous informe que les toilettes publiques ne sont pas toujours propres. Après discussion, nous allons faire intervenir les agents techniques 2 fois par semaine, si cela ne suffit, nous envisagerons de les fermer la nuit.
- Une élue informe de sa présence à la cérémonie Henri Tronel sur le Commune de La Valla en Gier. Mr le Maire la remercie d'avoir représentée la Commune.
- Une élue informe que Mme MATRICON remercie les agents techniques pour le fauchage qui a été réalisé autour de la Croix de Vincendon.
- Une élue informe qu'une habitante de la Bredouze demande si la croix en bois situé le long de la Rue de la Bredouze pourrait être repeinte. Nous avons pris en considération cette demande et allons étudier sa faisabilité.

La séance est levée à 20 h.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,
Aimé PONCET,

